

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020293BS0202**

Réunion du Bureau Syndical du 19 octobre 2020

**Date de convocation : 8 octobre 2020
Date d'affichage : 20 octobre 2020**

OBJET : Elections des membres des Commissions et représentations - article 19 des statuts du SDEG 16.

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à 14 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	22
Nombre de procuration au moment du vote :	1

Le Président

Rappelle :

Conformément aux articles 17 et 19 des statuts du 18 août 2016, il appartient au Bureau Syndical d'élire les membres des commissions du SDEG 16 ainsi que les représentations.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de rappeler les règles qui s'appliquent pour cette élection.

Madame Laure GAUTHIER indique les stipulations des statuts du SDEG 16 en la matière.

Commission d'appel d'offres et commission d'appel d'offres composée en jury

La Commission d'appel d'offres et commission d'appel d'offres composée en jury sont constituées des membres. Elles sont présidées par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elles sont composées respectivement de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Les statuts du SDEG 16 mentionnent la « CAO composée en jury » ; il est à noter que ceux-ci font référence à une formation qui n'a aujourd'hui plus vocation à se réunir au regard des nouvelles dispositions du Code de la commande publique.

En effet, l'article 74, III du Code des marchés publics prévoyait qu'il était en principe recouru à la procédure de concours pour les marchés de maîtrise d'œuvre, sous réserve de certaines exceptions listées par le texte ; ce texte précisait également que, lorsque l'acheteur se trouvait dans une telle exception il pouvait alors recourir soit à la procédure d'appel d'offre formalisée avec une « CAO composée en jury » soit à la procédure négociée.

Le Président fait appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Dominique SOUCHAUD
- Monsieur Pascal BRUNERIE
- Monsieur Fabrice AUDOIN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 23 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 23 voix
- Monsieur Dominique SOUCHAUD : 23 voix
- Monsieur Pascal BRUNERIE : 23 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission d'appel d'offres, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Dominique SOUCHAUD**
- **Monsieur Pascal BRUNERIE**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Jean-François GUINOT
- Monsieur Claude CHARRIER
- Monsieur Clauddy SEGUINAR
- Monsieur Jean-François MAURANGE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 23 voix
- Monsieur Jean-François GUINOT : 23 voix
- Monsieur Claude CHARRIER : 23 voix
- Monsieur Clauddy SEGUINAR : 23 voix
- Monsieur Jean-François MAURANGE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission d'appel d'offres, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Jean-François GUINOT**
- **Monsieur Claude CHARRIER**
- **Monsieur Clauddy SEGUINAR**
- **Monsieur Jean-François MAURANGE.**

Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public

La Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Le Président fait appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Dominique SOUCHAUD
- Madame Lucette TERRACOL
- Monsieur Jean-François GUINOT
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Dominique SOUCHAUD : 23 voix
- Madame Lucette TERRACOL : 23 voix
- Monsieur Jean-François GUINOT : 23 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix
- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Dominique SOUCHAUD**
- **Madame Lucette TERRACOL**
- **Monsieur Jean-François GUINOT**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Jean-Pierre COMPAIN.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Franc PINAUD
- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Claudy SEGUINAR
- Madame Ophélie RIVIERE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Franc PINAUD : 23 voix
- Madame Brigitte FOURE : 23 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 23 voix
- Monsieur Claudy SEGUINAR : 23 voix
- Madame Ophélie RIVIERE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Franc PINAUD**
- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Claudy SEGUINAR**
- **Madame Ophélie RIVIERE.**

Commission Travaux

La Commission « Travaux » est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Le Président fait appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Claude CHARRIER
- Monsieur Franc PINAUD
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-François GUINOT

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 23 voix
- Monsieur Claude CHARRIER : 23 voix
- Monsieur Franc PINAUD : 23 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 23 voix
- Monsieur Jean-François GUINOT : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission Travaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Claude CHARRIER**
- **Monsieur Franc PINAUD**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Jean-François GUINOT.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Bernard MAUZE
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Pascal BRUNERIE
- Monsieur Jean-François MAURANGE
- Monsieur Patrick BORIE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Bernard MAUZE : 23 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix
- Monsieur Pascal BRUNERIE : 23 voix
- Monsieur Jean-François MAURANGE : 23 voix
- Monsieur Patrick BORIE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission Travaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Bernard MAUZE**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Pascal BRUNERIE**
- **Monsieur Jean-François MAURANGE**
- **Monsieur Patrick BORIE.**

Commission de recrutement

La Commission de recrutement est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.
En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 4 membres titulaires ;
- 4 membres suppléants.

Le Président fait appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Patrick BORIE
- Madame Sylviane BUTON
- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Pascal BRUNERIE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Patrick BORIE : 23 voix
- Madame Sylviane BUTON : 23 voix
- Madame Brigitte FOURE : 23 voix
- Monsieur Pascal BRUNERIE : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission de recrutement, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Patrick BORIE**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Pascal BRUNERIE.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Bernard MAUZE
- Monsieur Eric PINAUD
- Monsieur André MEURAILLON
- Monsieur Dominique SOUCHAUD.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Bernard MAUZE : 23 voix
- Monsieur Eric PINAUD : 23 voix
- Monsieur André MEURAILLON : 23 voix
- Monsieur Dominique SOUCHAUD : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission de recrutement, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Bernard MAUZE**
- **Monsieur Eric PINAUD**
- **Monsieur André MEURAILLON**
- **Monsieur Dominique SOUCHAUD.**

Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 3 membres titulaires ;
- 3 membres suppléants ;
- des représentants d'associations.

Le Président fait appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Dominique SOUCHAUD
- Monsieur Jean REVEREAULT.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix
- Monsieur Dominique SOUCHAUD : 23 voix
- Monsieur Jean REVEREAULT : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission consultative des services publics locaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Dominique SOUCHAUD**
- **Monsieur Jean REVEREAULT.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Clauddy SEGUINAR
- Monsieur Claude CHARRIER
- Monsieur Jean-François GUINOT.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Clauddy SEGUINAR : 23 voix
- Monsieur Claude CHARRIER : 23 voix
- Monsieur Jean-François GUINOT : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission consultative des services publics locaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Clauddy SEGUINAR**
- **Monsieur Claude CHARRIER**
- **Monsieur Jean-François GUINOT.**

Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité

La Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Clauddy SEGUINAR
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Jean-François MAURANGE
- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Madame Brigitte FOURE : 23 voix
- Monsieur Clauddy SEGUINAR : 23 voix
- Madame Sylviane BUTON : 23 voix
- Monsieur Jean-François MAURANGE : 23 voix
- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Clauddy SEGUINAR**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Jean-François MAURANGE**
- **Monsieur Jean-Pierre COMPAIN.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Bernard MAUZE
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Jean REVEREAULT
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Pascal BRUNERIE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Bernard MAUZE : 23 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 23 voix
- Monsieur Jean REVEREAULT : 23 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix
- Monsieur Pascal BRUNERIE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Bernard MAUZE**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Jean REVEREAULT**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Pascal BRUNERIE.**

Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz

La Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Clauddy SEGUINAR
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Jean-François MAURANGE
- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Madame Brigitte FOURE : 23 voix
- Monsieur Clauddy SEGUINAR : 23 voix
- Madame Sylviane BUTON : 23 voix
- Monsieur Jean-François MAURANGE : 23 voix
- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Clauddy SEGUINAR**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Jean-François MAURANGE**
- **Monsieur Jean-Pierre COMPAIN.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Bernard MAUZE
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Jean REVEREAULT
- Monsieur Dominique SOUCHAUD
- Monsieur Pascal BRUNERIE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Bernard MAUZE : 23 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 23 voix
- Monsieur Jean REVEREAULT : 23 voix
- Monsieur Dominique SOUCHAUD : 23 voix
- Monsieur Pascal BRUNERIE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Bernard MAUZE**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Jean REVEREAULT**
- **Monsieur Dominique SOUCHAUD**
- **Monsieur Pascal BRUNERIE.**

Comité d'effacement des réseaux

Le Comité d'effacement des réseaux est composé :

- 2 délégués titulaires ;
- 2 délégués suppléants.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN
- Monsieur Jean-François DUVERGNE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN : 23 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires au Comité d'effacement des réseaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-Michel BOLVIN**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Claude CHARRIER
- Madame Sylviane BUTON.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Claude CHARRIER : 23 voix
- Madame Sylviane BUTON : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants au Comité d'effacement des réseaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Claude CHARRIER**
- **Madame Sylviane BUTON.**

Jury de concours

Le jury de concours est présidé par le président du SDEG 16 ou son représentant légal.

En plus du président ou son représentant légal, il est composé de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Eric PINAUD
- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Madame Ophélie RIVIERE
- Monsieur Dominique SOUCHAUD

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Eric PINAUD : 23 voix
- Madame Brigitte FOURE : 23 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix
- Madame Ophélie RIVIERE : 23 voix
- Monsieur Dominique SOUCHAUD : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires au jury de concours, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Eric PINAUD**
- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Madame Ophélie RIVIERE**
- **Monsieur Dominique SOUCHAUD**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Clauddy SEGUINAR
- Madame Lucette TERRACOL
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Jean-François MAURANGE
- Monsieur Patrick BORIE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Clauddy SEGUINAR : 23 voix
- Madame Lucette TERRACOL : 23 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 23 voix
- Monsieur Jean-François MAURANGE : 23 voix
- Monsieur Patrick BORIE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants au jury de concours, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Clauddy SEGUINAR**
- **Madame Lucette TERRACOL**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Jean-François MAURANGE**
- **Monsieur Patrick BORIE.**

Commission consultative paritaire

En application de l'article L. 2224-37-1 du CGCT, la commission consultative réunit l'ensemble des EPCI totalement ou partiellement inclus dans le périmètre ; elle comprend un nombre égal de délégués du SDEG 16 et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale, chacun de ces établissements disposant d'un représentant.

Elle est présidée par le président du SDEG 16 ou son représentant.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Clauddy SEGUINAR
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Franc PINAUD
- Monsieur Bernard MAUZE
- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur André MEURAILLON
- Monsieur Claude CHARRIER.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Clauddy SEGUINAR : 23 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 23 voix
- Monsieur Franc PINAUD : 23 voix
- Monsieur Bernard MAUZE : 23 voix
- Madame Brigitte FOURE : 23 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 23 voix
- Madame Sylviane BUTON : 23 voix
- Monsieur André MEURAILLON : 23 voix
- Monsieur Claude CHARRIER : 23 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission consultative paritaire, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Clauddy SEGUINAR**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Franc PINAUD**
- **Monsieur Bernard MAUZE**
- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur André MEURAILLON**
- **Monsieur Claude CHARRIER.**

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN
- Monsieur Jean-François GUINOT
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Eric PINAUD
- Monsieur Jean-François MAURANGE
- Madame Ophélie RIVIERE
- Madame Lucette TERRACOL
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Pascal BRUNERIE.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 23
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 23

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : 23 voix
- Monsieur Jean-François GUINOT : 23 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 23 voix
- Monsieur Eric PINAUD : 23 voix
- Monsieur Jean-François MAURANGE : 23 voix
- Madame Ophélie RIVIERE : 23 voix
- Madame Lucette TERRACOL : 23 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 23 voix
- Monsieur Pascal BRUNERIE : 23 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission consultative paritaire, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-Pierre COMPAIN**
- **Monsieur Jean-François GUINOT**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Eric PINAUD**
- **Monsieur Jean-François MAURANGE**
- **Madame Ophélie RIVIERE**
- **Madame Lucette TERRACOL**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Pascal BRUNERIE.**

Le Bureau Syndical donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.